

Le formulaire doit être remis à l'école avant cette date pour la priorité de traitement
primaire (à l'école du bassin) : 30 juin secondaire (à l'école de fréquentation) : 15 avril

Pour l'administration

Fiche :

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)
-----	--------	--------------------------------

ADRESSE PRINCIPALE ACTUELLE DE L'ÉLÈVE

TYPE D'ADRESSE : <input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> TUTEUR			
NO CIVIQUE	GENRE (RUE, AVE, ETC.)	RUE	APP.
VILLE	CODE POSTAL	ÉCOLE DU BASSIN GÉOGRAPHIQUE	

CHOIX DE L'ÉCOLE

ÉCOLE DEMANDÉE EN 2022-2023	NIVEAU SCOLAIRE EN 2022-2023
RAISON DE LA DEMANDE :	NOMBRE D'ANNÉES DE FRÉQUENTATION À L'ÉCOLE DEMANDÉE
ÉCOLE FRÉQUENTÉE EN 2021-2022	NIVEAU SCOLAIRE EN 2021-2022

AUTRES ENFANTS DANS NOS ÉCOLES

Si vous avez d'autres enfants inscrits dans une école du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, veuillez l'indiquer ci-dessous :

NOM ET PRÉNOM	ÉCOLE	NIVEAU SCOLAIRE EN 2022-2023
NOM ET PRÉNOM	ÉCOLE	NIVEAU SCOLAIRE EN 2022-2023

SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Je confirme avoir pris connaissance des directives jointes au présent formulaire et comprend que l'exercice de ce droit ne me permet pas d'exiger le transport.

NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE <input type="checkbox"/> PÈRE <input type="checkbox"/> MÈRE <input type="checkbox"/> TUTEUR	SIGNATURE
DATE DE REMISE DE LA DEMANDE	TÉLÉPHONE
	COURRIEL

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE DE RÉCEPTION DE LA DEMANDE ET INITIALE PERS. RESPONSABLE	<input type="checkbox"/> COPIE REMISE À L'ÉCOLE DEMANDÉE
DÉCISION DE L'ÉCOLE DEMANDÉE : ACCEPTÉE <input type="checkbox"/> REFUSÉE <input type="checkbox"/>	
SIGNATURE DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DEMANDÉE	DATE DE LA DÉCISION
<input type="checkbox"/> Remise d'une copie à l'école du bassin, s'il y a lieu <input type="checkbox"/> Remise d'une copie des demandes acceptées à l'Organisation scolaire	

DIRECTIVES POUR UNE DEMANDE DE CHOIX D'ÉCOLE 2022-2023¹

	PRÉSCOLAIRE 5 ANS et PRIMAIRE	SECONDAIRE
S'adresse à qui ?	Aux parents d'enfants au préscolaire 5 ans, primaire ou secondaire qui souhaitent inscrire leur enfant à une école autre que celle du bassin associé à leur adresse principale. Pour le préscolaire 4 ans, svp veuillez utiliser le formulaire de choix d'école à cet effet.	
Transport	L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport, même s'il peut être assuré. L'attribution des places disponibles se fait graduellement jusqu'au 30 octobre de chaque année.	
Date limite	Les demandes déposées avant le 30 juin 2022 seront traitées prioritairement. Veuillez remettre le formulaire au secrétariat de l'école de votre bassin.	Les demandes déposées avant le 15 avril 2022 seront traitées prioritairement. Veuillez remettre le formulaire au secrétariat de l'école de fréquentation.
Traitement des demandes	Seule cette période sera consacrée au traitement des choix d'école, à moins d'une nouvelle inscription : À la fin août : dans un délai de 7 jours ouvrables avant le début des classes.	
		La première semaine entière de mai 2022 pour les élèves fréquentant déjà cette école. Pour les autres, elles seront traitées entre le 20 août 2022 et au plus tard le 15 septembre 2022.
Décision	Acceptation : le choix demeure irréversible pour la durée de l'année scolaire concernée et votre enfant sera automatiquement inscrit à l'école demandée. Refus : l'inscription de l'élève demeure à son école de bassin.	
Organisation scolaire	Votre demande de choix d'école sera acceptée, sous réserve de l'organisation scolaire et selon la capacité d'accueil de l'école demandée. Si le nombre de demandes de choix d'école excède la capacité d'accueil de l'école, les choix retenus seront en fonction des critères suivants :	
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre d'années de fréquentation à l'école demandée à la condition d'avoir respecté la date de réception de la demande. 2. Le tirage au sort parmi ceux ayant respecté la date de réception de la demande, soit le 30 juin 2022. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le nombre d'années de fréquentation à l'école demandée à la condition d'avoir respecté la date de réception de la demande et de réponse à l'organisation scolaire. 2. L'organisation scolaire de l'établissement concerné. 3. Le tirage au sort parmi ceux ayant respecté la date de réception de la demande, soit le 15 avril 2022.
Informations supplémentaires	Une seule demande de choix d'école par enfant peut être formulée. Aucune demande ne peut être déposée en cours d'année scolaire, à l'exception d'une nouvelle inscription. Dans le cas d'un déménagement en cours d'année, à l'intérieur même du territoire du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, le choix d'école se limite à l'école de fréquentation avant le déménagement.	

¹ Le texte de la Politique d'admission et d'inscription des élèves du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a préséance sur le présent document, plus précisément les articles 9.1.7 et 9.4.